

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202405-074

Du 29 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente à Saint Genest de Beauzon, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean-Marc, PLANET Olivier, ROUSTANG Yves, LAPORTE Jean-Pierre, POUGET TIRION Dominique, BERRES Thierry, MOZZATTI Albert, GIRES Christian, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, BALAZUC Christian, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, CHENOT Lorraine, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale.

Pouvoir : DUCROS Loïc (pouvoir de THIBON Jean-François), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), PLANET Olivier (pouvoir de LACOUR Gladie), GONTIER Philippe (pouvoir de AUZAS Vincent), LAPORTE Jean-Pierre (pouvoir de CARRIER Martine), BERRES Thierry (pouvoir de DJIANN Nicole), POUGET TIRION Dominique (pouvoir de MARCHAL Yannick), DEFFREIX Christophe (pouvoir de BOISSIN Eric), MANFREDI VIELFAURE Pascale (pouvoir de GALLET Françoise), BALAZUC Christian (pouvoir de AUDIBERT François), François COULANGE (pouvoir de Alexandre FAURE).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 30

Pouvoir : 11

Date de la convocation 23 mai 2024

A été élu secrétaire : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS POUR LE SERVICE ENFANCE-JEUNESSE ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Président rappelle à l'assemblée les principales caractéristiques de la consultation engagée par la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie pour la fourniture et la livraison de repas :

- Type de procédure : marché à procédure adaptée ouverte
- Technique d'achat : accord cadre à bons de commande
- Durée du marché : 1 an + 3 reconductions tacite d'un (1) an chacune
- Montant minimum : Néant
- Montant maximum : 400 000,00 € HT pour toute la durée du marché (reconductions comprises)
- Type de prix : Prix unitaires révisibles

Il informe l'assemblée que pour cette consultation, deux (2) plis ont été reçus dans les délais : Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche (07 Vallon) et API Restauration (26 Loriol).

Il présente le classement provisoire des offres et indique que le lauréat du classement est la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

Attribuer le marché au lauréat du classement, Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche (07150 Vallon Pont d'Arc), aux prix unitaires du marché à savoir :

1. Crèche Millepattes : 4,60 € HT
2. CL les Farfadets : 5,50 € HT

Autoriser le Président à signer les documents du marché.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Christophe DEFFREIX

Président

Jean Marc DEYDIER BASTIDE
Secrétaire de séance


